



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2024
N°1739

Le 19 mars 2024, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a rappelé les priorités de l'État vis-à-vis du groupe Atos : d'une part, accompagner le groupe pour dégager des solutions permettant de stabiliser sa situation financière et donner toute la visibilité nécessaire aux parties prenantes et en particulier aux salariés ; d'autre part, garantir la protection des activités stratégiques.

Le 9 avril 2024, le groupe Atos a annoncé avoir obtenu un financement de 450M€ auprès de ses créanciers et de l'État afin de financer son activité jusqu'à la mise en œuvre de sa restructuration financière.

L'État a pleinement contribué à la mise en place de ce financement par l'intermédiaire du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). En outre, l'État prend sa part dans ce financement qui permet de stabiliser la situation financière du groupe et de donner de la visibilité aux parties prenantes, à travers l'octroi d'un prêt de 50M€¹.

Ce prêt, qui sera octroyé aux entités qui portent notamment les activités de calcul haute-performance, s'accompagnera de l'émission, au profit de l'État, d'une action de préférence conférant un droit de regard renforcé de l'État sur ces actifs stratégiques. Il constitue ainsi une première étape dans la protection des activités stratégiques du groupe annoncée par le Ministre le 19 mars dernier.

Le Ministre rappelle enfin qu'il utilisera tous les moyens à sa disposition pour garantir la protection des activités stratégiques.

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : - 01 53 18 41 20 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

¹ Sous réserve de l'accord (*waiver*) des banques de financement du groupe conformément à la documentation de crédit applicable.